

Poursuit le débat sur les droits issus de traités à la Chambre des communes.

le 31 janvier 2013,

Dennis Bevington, député de Arctique Ouest,

Monsieur le Président, quand je me rends dans les différentes collectivités des Territoires du Nord-Ouest, je m'aperçois que celles qui ont réglé leurs revendications entretiennent des liens avec tout le monde à l'échelle communautaire et régionale. Elles travaillent avec tous les intervenants. C'est ainsi qu'on fait avancer les choses au Canada.

Au Canada, pour réaliser des progrès, il faut avoir quelque chose à offrir. Les Premières Nations qui ont vu leurs revendications être réglées et qui exercent le contrôle sur leur territoire ont quelque chose de concret à offrir. Elles peuvent aussi maîtriser cette offre et l'adapter de manière à ce qu'elle leur soit profitable.

C'est ainsi que l'on réalise des progrès, et c'est ce que souhaitent tous les Canadiens.

En tant que propriétaire foncier, j'exerce le contrôle sur le terrain qui m'appartient. Je prends des décisions à ce sujet. Si nécessaire, je fais des investissements et je me trouve des partenaires. En tant que Canadiens, ce sont des choses que nous faisons. Je souhaite que les membres des Premières Nations aient les mêmes capacités que nous en tant que Canadiens, tout en tenant compte de l'héritage que leur ont laissé leurs ancêtres et de la place qu'ils occupent sur ce territoire.

Trente fois de suite, les tribunaux ont donné raison aux Autochtones en ce qui concerne leurs revendications territoriales. Quand allons-nous enfin nous réveiller? Quand allons-nous cesser de faire preuve d'inertie à l'égard de ces enjeux?